

# INFO BO-KAY



Nouvelle série N° 11 • Montreuil, le 14/03/2025

## Éditorial

**Même si l'on ne parle pas assez de l'Outre-mer pour tous les originaires qui en sont issus, l'actualité n'en est pas moins riche et prégnante. C'est bien de cela dont Info Bo-Kay désire rendre compte avec le plus d'objectivité possible, car un journal militant n'en demeure pas moins un journal qui informe, qui met en avant une réalité parfois occultée et qui désire ardemment dire la vérité.**

C'est un objectif que nous nous sommes donné.

Évidemment, nous sommes limités par le format du journal et nous mettons à jour les sujets qui nous semblent les plus importants du moment. Mais ce journal est surtout le vôtre, et vous avez tout loisir de nous contacter pour porter à notre connaissance des sujets qui vous tiennent à cœur ou dont tout simplement nous ignorions l'existence ou l'actualité.

Vous vous en rendrez compte, nous avons décidé dans ce numéro de porter notre attention sur 2 sujets qui nous ont touchés.

Mayotte d'abord, Le cyclone qui a touché l'île a été d'une ampleur telle qu'il est difficile d'avoir un bilan des dégâts occasionnés. Jamais nous n'avons voulu donner dans une

quelconque surenchère, mais toujours nous avons voulu aider, informer nous engager au près des personnes touchées, et qui ont parfois perdu des proches, au-delà des biens matériels. La situation fut telle qu'il a fallu plusieurs jours pour avoir des nouvelles de tous les agents des administrations de l'île. Il reste difficile d'évoquer le sort de toutes les personnes vivant dans la plus grande précarité et dont on ne connaît pas le nombre de victimes.

Le connaîtra-t-on un jour ?

Rien n'est moins sûr. Mais Info Bo-Kay a voulu témoigner à la fois du ressenti des militants et des actions concrètes menées. Dans le chaos où l'île a été plongée, nous nous devons de mettre en lumière ces faits où la CGT s'est montrée solidaire devant la détresse humaine de ceux qui ont tant perdu.

Les congés bonifiés enfin. Nous devrions d'ailleurs dire : les congés bonifiés encore et toujours. Nous sommes toujours étonnés par la méconnaissance des droits des originaires. Déracinés depuis des décennies, ceux qui nous ont précédés se sont battus pour obtenir des droits dont aujourd'hui nous pouvons bénéficier. Mais ces droits ne sont jamais acquis. La volonté de les remettre en cause est permanente et il faut toujours remettre l'ouvrage sur le métier.

Le rapport de force à ce sujet est permanent et chaque parcelle de ces droits à congés bonifiés doit être défendue pied à pied.

C'est pour cela qu'Info Bo-Kay a désiré repréciser l'histoire de ces congés bonifiés, et chacun qui se donnera la peine de lire l'article comprendra dans quelle réalité historique ils s'inscrivent.

De même la situation évolue, et c'est récemment que nous nous sommes aperçus du nombre croissant d'originaires devant payer une partie de leur trajet vers l'outre-mer. Nous rappelons que ces voyages sont particulièrement coûteux, et que sans les congés bonifiés, nombre d'originaires ne pourraient jamais retourner chez eux.

La prise en charge intégrale des voyages, comme certaines administrations le permettent par ailleurs est un des nouveaux combats que nous portons.

Il faut rappeler ici que rien n'est possible sans votre aide, car seule la force de la volonté collective permet de faire aboutir une revendication, aussi légitime soit-elle.

Dans ces combats, la CGT sera toujours à vos côtés, car elle a toujours été la voix de ceux qui n'ont rien, mais qui désirent se forger de meilleures conditions de vie.





## PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE VOYAGE VERS L'OUTRE-MER DE NOUVELLES INJUSTICES À COMBATTRE !

Tout congé bonifié donne droit à un billet d'avion à un originaire pour retourner chez lui voir sa famille.

Comme le précise Info Bo-Kay, ce droit n'est nullement un avantage, mais une conquête sociale acquise par la lutte pour tous les originaires déracinés venant travailler en métropole. Contrairement à tous les citoyens, le prix du voyage est suffisamment élevé pour que nombre d'originaires d'outre-mer n'aient plus eu la possibilité de voir leur famille, sinon que très épisodiquement.

Les décrets régissant les congés bonifiés (décrets du 20 mars 1978 et du 2 juillet 2020) précisent les modalités de prise en charge des voyages dans le cadre des congés bonifiés. Les originaires bénéficient d'« *un voyage aller et retour entre le territoire européen de la France où l'intéressé exerce ses fonctions et la collectivité où se situe le centre de ses intérêts moraux et matériels.* »

Traditionnellement, les agents originaires des DOM travaillant en métropole étaient concentrés en région parisienne et PACA. L'aéroport de départ se situait alors souvent à proximité du lieu de résidence des originaires.

Mais les choses évoluent. On note des affectations de manière beaucoup plus éparse sur le territoire pour les originaires devant travailler dans l'hexagone. Rentrer chez soi nécessite alors un double voyage : un premier pour rejoindre l'aéroport assurant la liaison avec le territoire d'outre-mer, puis le voyage transatlantique lui-même.

À la DGFiP, les billets d'avion entre la province et le département d'outre-mer étaient encore pris en charge jusqu'en 2009, c'est à dire de bout en bout.

Depuis 2010, la prise en charge de ces billets n'est

plus accordée au motif de l'application extrêmement restrictive d'une instruction générale harmonisée relative au temps de travail : « *les frais de transport à l'intérieur du département d'Outre-Mer ou à l'intérieur du territoire européen de la France ne sont pas pris en charge.* »

Cette réalité est différente selon les administrations. Alors que certaines administrations règlent tous les frais de déplacement « de porte à porte », le droit recule dans d'autres administrations comme la DGFiP. De nombreux agents doivent payer leurs voyages, parfois longs, entre leur domicile et leur lieu de départ d'avion outre-mer.

Encore une fois, la volonté de faire des économies crée des inégalités assumées par l'État et l'administration. Les droits sont bafoués et ces inégalités se creusent.

Pourtant, il ne devrait pas en être ainsi. Les circulaires ou instructions ne sauraient prévaloir sur les décrets, surtout pour réduire des droits qui sont pourtant nécessaires pour tous les originaires déracinés qui désirent rentrer chez eux.



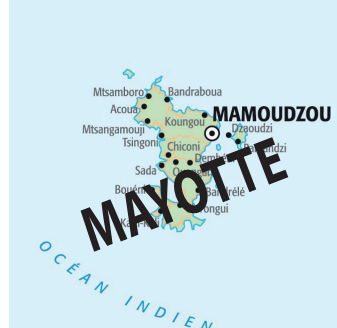
A ce titre, le décret du 02 juillet 2020 précise bien que les « *frais de transport sont pris en charge par l'État* » et que ces « *frais sont intégralement pris en charge pour l'agent bénéficiaire* ».

Chacun peut noter l'injustice : habiter en province vous fait payer le prix fort vos congés.

Selon votre administration d'appartenance, vous serez soit privilégié soit défavorisé.

Il n'y a pourtant aucune raison qu'il en soit ainsi, tant sur le plan législatif que sur le plan humain.

Les droits doivent être les mêmes pour tous, et il s'agit là d'un nouveau combat à mener pour les originaires.



## SITUATION À MAYOTTE DEPUIS LE CYCLONE CHIDO

Mayotte a été dévastée le 14 décembre par le cyclone Chido, le plus destructeur depuis plus de 90 ans.

Les dégâts matériels sont considérables. Des milliers de foyers ont été ravagés, des routes coupées et les services publics gravement affectés.

Mayotte se retrouve dans une situation précaire, exacerbée par des conditions climatiques extrêmes et des infrastructures fragiles.

Si notre première réaction est de faire face à l'émotion, la CGT doit se positionner comme un acteur essentiel dans la défense des travailleurs et des populations touchées.

### 👉 SOUTENIR LES SINISTRÉS

La première réaction de tout être humain à cette catastrophe est celle du cœur. Mais nous savons que cela ne suffit pas. Nous devons aller au-delà de l'émotion et agir pour que des mesures concrètes soient mises en œuvre.

La première priorité de la CGT a été de soutenir ses milliers de personnes qui ont perdu leurs habitations, leurs biens et même leurs proches.

En relation avec la CGT-Ma, la CGTR a lancé une action de solidarité pour aider ces familles mahoraises.

Sur place, les prix ont explosé comme le montre celui de l'eau ou le pack de 6 bouteilles de 1,5L est passé de 12 € à 19 €.

A ce jour, 2 containers acheminant de l'eau, des pâtes, des bananes, du riz et des conserves sont parvenus à Mayotte grâce notamment à la Fédération Port et Docks, qui a par ailleurs négocié les frais de transport et de douane.

Une convention signée entre l'association Avenir Social CGT, la CGTR et la CGT-Ma va permettre de mobiliser les 200000 € de dons collectés pour soutenir les actions menées en faveur des sinistrés.

### 👉 PROTÉGER LES TRAVAILLEURS

Dans les situations de crise, les travailleurs sont souvent parmi les plus touchés.

Dans ce contexte, les patrons sont toujours à l'affût d'opportunités pour faire reculer le droit du travail. Alors que la population se bat pour survivre, ils n'ont pas hésité à proposer d'augmenter la durée journalière du travail à 14 heures, autoriser le travail le dimanche avec un seul jour de repos hebdomadaire, embaucher des travailleurs extérieurs « pour aller plus vite »...

La CGT se doit de protéger le droit des salariés, en particulier dans les secteurs qui ont été gravement affectés tels que l'agriculture, le tourisme et le bâtiment.

La reconstruction de Mayotte ne doit pas se faire au détriment des travailleurs mahorais, au seul profit du patronat.

Pour cela, la CGT revendique la remise en état des outils de production pour permettre aux Mahorais de retrouver rapidement leurs emplois, ainsi que l'abrogation du SMIC spécifique à Mayotte.

Pour ceux pour qui ce ne serait pas possible dans l'immédiat, les prestations chômage et de sécurité sociale doivent être alignées avec celles de la métropole.

La tragédie que vit Mayotte depuis le passage du cyclone Chido doit permettre une prise de conscience collective. La CGT s'inscrit dans cette démarche à travers ses actions engagées et ses revendications visant à répondre à l'urgence actuelle, mais aussi à construire un avenir plus durable et équitable pour la population mahoraise.





## LE SAVIEZ-VOUS ?

## RAPPEL HISTORIQUE SUR LE DROIT AUX CONGÉS BONIFIÉS

**L**e congé bonifié a été créé au début du 20<sup>e</sup> siècle, par l'État, pour ses représentants (magistrats, militaires, hauts fonctionnaires) qu'il envoyait administrer les colonies en outre-mer. Ces derniers pouvaient ainsi revenir en France voir leur famille et passer du temps avec elle.

Il y a, entre autres, la bonification des congés, la majoration des traitements, la prime d'installation et d'éloignement ainsi que des indemnités spécifiques.

Aujourd'hui, les fonctionnaires originaires de la métropole affectés outre-mer continuent de bénéficier du congé bonifié avec d'autres droits et avantages liés à leur fonction et leur affectation en outre-mer.

En 1963 fut créé le Bureau pour le Développement des Migrations dans les Départements d'Outre-Mer (BUMIDOM), sous la gouvernance de **Michel DEBRE**.

Entre 1963 et 1981, avec le BUMIDOM, l'État a mis en place une politique de migration des DOM vers la Métropole. Ainsi, pendant près de 20 ans, des milliers de jeunes originaires des DOM vont venir en métropole pour occuper des emplois en manque de main d'œuvre notamment dans le secteur public (administrations, hôpitaux, etc).

Après de durs combats syndicaux, menés notamment par la CGT, les originaires d'outre-mer de la Fonction Publique en poste en métropole ont finalement obtenu, par décret, en 1978, le congé bonifié tous les 3 ans,

en vertu de l'égalité de traitement entre fonctionnaires. En 2020, un nouveau décret a réduit le temps de congé, mais augmenté sa fréquence. Actuellement, le congé bonifié peut être pris tous les 2 ans.

Ce congé bonifié n'est pas un « cadeau » ou un « avantage » mais bien un droit acquis pour les fonctionnaires d'origine métropolitaine affectés dans les DOM aussi bien que pour les fonctionnaires originaires des DOM affectés en métropole.

Loin de constituer un privilège, les congés bonifiés sont la contrepartie de l'éloignement et résultent de l'histoire de notre administration. Ils ont pour objectif de permettre aux agents concernés de conserver le contact avec leurs familles.

**Vos correspondants**  
pour toutes questions  
que vous pouvez  
être amené à vous poser :

- ♦ BRUNO Véronique (31) : 05 61 15 91 38
- ♦ CHENILCO Bertin (971) : +590 690 34 34 19
- ♦ DUBO Hélène (75) 06 41 93 70 43
- ♦ DUBOIS Laurent (972) : +596 696 84 38 68
- ♦ DUBOUSQUET Christine (94) 07 82 57 36 27
- ♦ GOFFIN Alexandre (92) : 06 22 15 19 15
- ♦ GOULAMHOUSSEN Moumtaze (DINR) 06 13 25 40 54
- ♦ HORATIUS Maxime (973 / Gyane) + 594 694 20 70 14
- ♦ KANCEL Edith (93/ Seine-Saint-Denis) 06 51 73 26 67
- ♦ JALMA Michaël (974) 06 92 31 71 83
- ♦ RAPHAEL Jordan (94) 06 96 18 63 04
- ♦ THIMODENT Gérard (93) : 06 83 44 80 67
- ♦ THIRION Nicolas (Bureau national) : 06 58 55 15 68